



Conseil National d'Action Sociale

Mercredi 5 Juillet 2017

DECLARATION LIMINAIRE ET COMPTE RENDU DU GT

Madame la Présidente,

Ce CNAS se déroule une semaine après l'annonce par le ministre de l'action et des comptes publics du blocage du point d'indice des fonctionnaires dans le but de redresser les comptes publics. Pour l'UNSA et la CFTC, cette décision brutale démontre une fois de plus que la fonction publique n'est qu'une variable d'ajustement. Malgré plusieurs années de gel du point d'indice des fonctionnaires, la situation des comptes publics ne s'est pas améliorée. Cette recette n'est donc pas la bonne.

L'UNSA et la CFTC contestent :

- le blocage du point d'indice qui nous appauvrit et fait régresser l'attractivité de la fonction publique,

- le maintien de la thématique archaïque des ministères prioritaires et non prioritaires dont Bercy fait les frais.

- la réduction comptable des effectifs de la fonction publique,

La reconnaissance de l'engagement des fonctionnaires doit, pour l'UNSA et la CFTC, dépasser les déclarations devant le congrès et le parlement.

Pour l'UNSA et la CFTC, la reconnaissance de l'engagement des fonctionnaires passe par des actes forts :

- une valorisation de toutes les grilles indiciaires,

- une forte revalorisation du point d'indice,

- les mêmes avantages que dans le secteur privé (primes de départ, primes intégralement comptées pour la détermination de la pension de retraite...).

Dans ce contexte économique difficile, l'action sociale a un rôle primordial à jouer afin d'amoindrir les difficultés de la vie quotidienne des agents. L'action sociale doit donc disposer de moyens humains et financiers à la hauteur. Compte tenu même de ses fonctions, ce secteur doit être sanctuarisé. Il ne peut servir de variable d'ajustement pour réduire les dépenses publiques. L'action sociale mérite plus de considération et une forte implication car elle crée du lien social indispensable à la communauté professionnelle des ministères de Bercy qui fait face à de nombreuses évolutions et restructurations.

Pour compléter le bilan de l'action sociale ministérielle que vous présentez pour 2016, l'UNSA et la CFTC condamnent la politique d'austérité menée par Bercy avec notamment la baisse du budget consacré à l'action sociale d'environ 12 millions d'euros. Ces orientations prises, malgré les alertes et les revendications des représentants du personnel, portent atteintes à la bonne cohérence du réseau de l'action sociale.

La gouvernance de l'action sociale guidée selon des principes purement comptables a des effets dévastateurs sur les délégations avec des conséquences sur leur fonctionnement et sur les attentes des agents. De nombreux agents de catégorie C de la DGFIP ont débuté leur formation en juin dernier notamment en Ile de France. Certains d'entre eux viennent de province et acceptent une séparation familiale. A cela s'ajoute des frais de double résidence. Ces agents doivent se loger dans des résidences hôtelières du secteur privé avec un loyer de près de 1800 € par mois dans l'attente d'obtenir un logement meublé alors qu'ils ne perçoivent en moyenne qu'une rémunération de 1 700 €.

Pour l'UNSA et la CFTC, ces situations sont inacceptables.

Sur les sujets à l'ordre du jour :

- concernant les suites du GT sur l'Outre- Mer, l'UNSA et la CFTC sont satisfaites du calendrier présenté par le SG et de l'extension proposée. Cela répond à des revendications déjà exprimées afin de faire bénéficier à tous les agents du ministère des prestations de l'action sociale quel que soit leur implantation géographique. Comme fonctionnaires les agents du ministère ont des obligations, ils ont également des droits. Les prestations de l'action sociale en font partie. L'action sociale doit être développée sur tous les territoires sans exclusivité, en prenant en compte les spécificités locales. La démarche entreprise aujourd'hui par le ministère est positive, elle va dans le bon sens afin d'assurer la continuité territoriale. Toutefois, si l'UNSA et la CFTC considèrent cette démarche comme un bon début pour les agents des collectivités départements et régions d'Outre-Mer, elle doit toutefois être déployée avec des moyens humains et financiers supplémentaires pour répondre efficacement aux besoins sociaux des agents de ces territoires
- concernant la Protection Sociale Complémentaire, l'UNSA et la CFTC sont satisfaites de la concertation qui a eu lieu avec le SG et du référencement de la MGEFI pour sept années supplémentaires. Ce choix répond à des préoccupations que l'UNSA et la CFTC portent : le secteur de la santé est trop précieux pour être confié à un acteur ayant une vision financière et spéculative ignorant la protection collective et solidaire.

Nous vous remercions pour votre écoute.

Conseil National de l'Action Sociale

MERCREDI 5 JUILLET 2017

COMPTE RENDU

Toutes les organisations syndicales ont interpellé l'administration sur la baisse des moyens alloués à l'action sociale et sur le blocage du point d'indice dans la fonction publique. Sur ces sujets, la présidente de la séance n'a pas apporté de réponses considérant que ces sujets politiques relèvent du CTM.

➤ Bilan de l'action sociale 2016

Le SG considère que le champ de l'action sociale a été préservé en 2016. Le document administratif présenté donne l'état des missions réalisées. Le budget n'évolue pas. Or, le nerf de la guerre, pour avoir une véritable politique d'action sociale ambitieuse, c'est les moyens financiers que le ministère engage pour améliorer le quotidien des agents et leurs

Fédérations CFTC et UNSA FINANCES

Bâtiment Condorcet - 6 rue Louise Weiss - Teledoc 322 - 75703 PARIS CEDEX 13

conditions de vie au travail. Le désaccord persiste entre les représentants du personnel et l'administration. Les propositions des représentants du personnel ne sont jamais retenues et entendues. Il n'y a pas d'évolution positive pour les agents malgré l'affichage présenté par le secrétariat général (fermetures de structures de restauration, baisse de la qualité des repas...). Or, en 2016 six millions d'euros n'ont pas été dépensés dans le cadre de la restauration. Il reste des besoins importants de place de crèche. De nombreux cadres C recrutés à la DGFIP sont dans des situations difficiles pour se loger. Sans crédits suffisants, il est difficile de faire évoluer les offres. En 2 ans, l'action sociale a vu son budget diminuer de 30 millions d'euros. Il n'y a pas de propositions pour l'avenir. **Pour l'UNSA et la CFTC, le ministère doit aller plus loin en matière d'action sociale dans les années à venir.**

Sur les idées de prestations complémentaires, le SG souhaite avoir un travail structuré dans le cadre d'un plan de travail.

- Restauration collective

Concernant la mise en place de la carte APETIZ, la dématérialisation est en cours. 99 % des transactions se passent correctement (15 millions de titres restaurant dépensés à ce jour). Il y a 31 000 bénéficiaires de cartes APETIZ. La plateforme d'assistance APETIZ n'a reçu que 16 appels. Le SG continue de traiter avec le prestataire pour régler les problèmes qui empêchent les agents de pouvoir utiliser la carte APETIZ. Les agents rencontrant des difficultés sont invités à contacter la plateforme APETIZ au 09 72 72 72 09

- Logement

Le logement des stagiaires est pris en charge à la sortie des écoles et non avant.

Pour l'UNSA et la CFTC si le rôle d'ALPAF n'est pas de loger les stagiaires, le logement relève de l'action sociale. Quelles réponses les directions nationales apportent aux agents stagiaires qui arrivent sur Noisy le Grand, Noisiel, Lyon notamment ? Il est anormal que les stagiaires de province qui viennent en formation notamment sur l'île de France ne puissent bénéficier d'un hébergement. Ils sont contraints de se loger dans le secteur privé à des prix intenable au regard de leurs moyens financiers.

- Tourisme social

L'EPAF n'organise pas de colonies sur les vacances de la Toussaint. Si localement c'est possible via les CAL des délégations, **l'UNSA et la CFTC souhaitent la mise en place de cette nouvelle offre avec des moyens supplémentaires.**

Pour l'UNSA et la CFTC, les tarifs EPAF restent élevés. Il faut travailler sur une révision de la grille tarifaire afin de permettre d'envoyer les enfants en vacances à des tarifs intéressants.

➤ **Outre- Mer**

Aménagement des seuils d'accès aux aides et prêts aux logements délivrés par ALPAF dans les collectivités d'outre-mer.

L'objectif est de minorer le revenu fiscal de référence des bénéficiaires de la majoration de traitement affectés dans les collectivités d'outre-mer (COM) afin de ramener le revenu fiscal des agents concernés au montant qui leur serait appliqué s'ils ne bénéficiaient pas de cette majoration de traitement.

Aménagement des seuils d'accès au chèque emploi-service universel (CESU) 6/12 ans dans les départements et régions d'outre-mer (DROM) et les COM.

L'objectif est de faire bénéficier les agents affectés dans les DROM et les COM d'un abattement forfaitaire de 30 % appliqué sur le revenu fiscal de référence pour le calcul des droits d'accès au CESU 6/12 ans.

En fonction de la demande effective, une adaptation de ces seuils pourra être envisagée pour faire évoluer le dispositif. L'intérêt est de permettre aux agents de bénéficier de ces dispositifs le plus tôt possible.

Ces dispositions seront applicables pour les demandes instruites à compter du 1^{er} septembre 2017.

L'UNSA et la CFTC ont voté pour la mise en place de ces aménagements.

➤ Définition du cadre d'emploi du service social

Le texte proposé est cohérent avec les expressions des personnels de ce secteur qui ont participé aux groupes de travail métier. Ce texte est donc en cohérence avec la réalité.

Toutefois, aujourd'hui il reste un problème de reconnaissance des compétences et des qualifications des assistant(e)s de service social. **L'UNSA et la CFTC rappellent que les personnels du secteur du service social attendent toujours des réponses concernant la déclinaison du RIFSEEP permettant ainsi une reconnaissance concrète de leur expertise.**

L'UNSA-CFTC a voté pour.

➤ Enquête sur l'action sociale auprès des agents du ministère

15 000 agents ont été sollicités par messagerie. 5 000 agents ont répondu. Un groupe de travail se tiendra afin d'étudier les résultats de cette enquête.

➤ Protection sociale complémentaire

La MGEFI est la mutuelle de référence pour 7 ans depuis le 1 juin 2017. Trois candidats se sont présentés pour être référencés. La MGEFI a affiché des performances globalement supérieures eu égard aux critères d'appréciation des offres (rapport qualité des garanties et tarif, degré effectif de solidarité entre les adhérents intergénérationnelle, familiale et en fonction de la rémunération...).

➤ Point d'exécution sur le budget et les prestations d'action sociale 2017

126 millions d'euros ont été alloués en 2017 aux politiques sociales.

Ce point d'exécution permet de constater la consommation des crédits notamment entre la restauration, l'aide au logement, les vacances, les loisirs, la subvention aux associations...